

## COMMUNE MUNICIPALE DE RECONVILIER

### **Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Reconvilier lot 4**

Les zones de pâturages et forêts, situées à l'extérieur du village et du périmètre de l'amélioration foncière, ont fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

**du 1<sup>er</sup> février 2024 au 1<sup>er</sup> mars 2024**

à l'Administration communale de Reconvilier (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Il n'y a pas de mutation en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

**Le lundi 19.02.2024, de 15.00 à 17.00 heures**, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera dans les locaux de l'Administration communale pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui conférera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

L'œuvre cadastrale déposée peut également être visualisée via le géoportail à l'adresse <https://www.geojb.ch/>

Reconvilier, le 31 janvier 2024

Le Conseil municipal